



**C**OLLECTIF pour  
**l'**ÉLIMINATION  
**R**APIDE de  
**l'**AMIANTE et la  
**D**ÉFENSE des  
**E**XPOSÉS aux  
**R**ISQUES

## Compte Rendu de l'Assemblée Générale du 09 Février 2024

L'Association CERADER 16 Amiante a tenu son Assemblée Générale le vendredi 09 Février 2024 à 14 h dans la salle des fêtes, Place du 14 juillet 16400 LA COURONNE.

Les adhérents à jour de leurs cotisations avaient été dument convoqués par un courrier contenant un pouvoir pour ceux qui, ne pouvant être présents ce jour-là, souhaitaient participer aux votes comme le prévoit les statuts.

Au vu des dernières directives sanitaires et compte tenu qu'à la date de l'assemblée générale le port du masque n'est légalement plus obligatoire, l'association CERADER 16 a cependant afficher à l'entrée de la salle que « *le port du masque était recommandé notamment pour les personnes à risques ou présentant des facteurs de comorbidité* » et que « *du gel hydro alcoolique était à leur disposition* ».

Dans cette optique, Mr **Noël RAYNAUD** a accueilli les participants dans le hall d'entrée avant leur entrée dans la salle afin de s'assurer que ceux-ci se désinfectent les mains avec le gel hydro alcoolique mis à leur disposition et de leur rappeler que le port du masque dans la salle n'est plus obligatoire mais recommandé pendant toute la réunion.

### I- Paiement des cotisations 2023 et pointage des adhérents présents et des pouvoirs reçus

A l'entrée, **Jean Pierre FRAS**, **Bernard NORMAND** et **Joël BOYER** accueillent les adhérents et leur font signer la liste d'émargement.

**Jacqueline CHABEAUD**, **Claudine FORT**, **Guyène** et **Valérie PAULIAC** établissent les cartes d'adhérents pour l'année 2024.

- Montant de l'adhésion : **42 €** (dont 21 € reversés à l'ANDEVA)
- Nombre d'adhérents au 31-12-2023 : **178**
- Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation au 09-02-2024 : **178**
- Nous avons reçu **71 pouvoirs** de personnes n'ayant pas pu venir.
- Nombre d'adhérents présents à l'Assemblée Générale : **69**

## II- Ouverture de l'Assemblée Générale

Mr **Jean-Pierre FRAS** ouvre l'Assemblée Générale puis donne la parole au Président,

## III- Désignation du président de séance et du secrétaire de séance.

Le président soumet aux participants la présidence et le secrétariat de l'assemblée générale, n'ayant constaté aucune opposition, celui-ci entérine ces 2 désignations :

- Présidente de séance : Mme **Guyène PAULIAC**
- Secrétaires de séance : Mme **Claudine FORT** et Mr **Noël RAYNAUD**

## IV- La minute de silence

Le Président, **Claude GUERIN**, demande à l'assemblée d'observer 1 mn de silence pour toutes les victimes de l'amiante et plus particulièrement nos adhérents décédés.

## V- Présentation des intervenants et membres du Bureau :

Le président présente les invités qui interviendront :

- Mr **Jacques FAUGERON** Président de l'ANDEVA
- Maître **Guillaume BERNARD** représentant le cabinet d'avocats TEISSONNIERE, TOPALOFF, LAFFORGUE, ANDREU spécialisé, entre autres, dans la défense des victimes de l'amiante.
- Mme **Valérie PAULIAC** diététicienne spécialisation oncologie

Les membres du Bureau élus pour 2 ans lors de l'AG du 21 février 2020 conformément à l'article 9 des statuts.

- Jacqueline GERVAIS, Présidente d'honneur
- Claude GUERIN, Président
- Jean-Pierre FRAS, Vice-Président
- Joël BOYER, Trésorier
- Jacqueline CHABEAUD, Trésorière adjointe
- Noël RAYNAUD, Secrétaire et gestionnaire des dossiers MP
- Claudine FORT, Secrétaire adjointe
- Mme Guyène PAULIAC, Gestionnaire des dossiers MP
- Roseline VINCENT, Intendante
- Gilberte NORMAND, Membre actif
- Bernard NORMAND, Membre actif
- Mauricette RAUTUREAU, Membre actif

## VI- Remerciements aux « officiels présents » :

- Mr Jacques FAUGERON, Président de l'ANDEVA
- Maître Guillaume BERNARD, Représentant le cabinet d'avocats TTLA
- Mr Jean-François DAURÉ, Maire de La Couronne
- Mr René PILATO, Député de la Charente
- Mme Aude MARCHAND, Suppléante du Député
- Mr Jean-Pierre CHAMPAGNE, correspondant du Journal « La Charente Libre » pour la Couronne.
- Mr Jacques SOURIE, Président de l'association CRIDEVIT
- Mr Roger EXPERT, Secrétaire de l'association CRIDEVIT

## VII- Absents qui se sont excusés :

Suite aux nombreuses invitations envoyées aux élus, et aux médias, quelques-uns nous ont envoyé un courrier nous informant de leur impossibilité d'être parmi nous aujourd'hui pour des raisons d'agenda :

- Mme Brigitte BAPTISTE (Maire de Touvre)
- Mme Chantal CHEVALEYRE (Élue de La Couronne)
- Mme Hélène GINGAST (Maire de Fléac)
- Mme Sandra MARSAUD (Députée de la Charente)
- Mr Xavier BONNEFONT (Maire d'Angoulême)
- Mr Philippe BOUTY (Président du Conseil Départemental)
- Mr Jean-Luc VALANTIN (Maire de Ruelle-sur-Touvre)

Le Président et l'ensemble du bureau regrettent vivement le peu d'intérêt, leur semblent-t-ils, que le problème de l'amiante ne soit pas pris à la hauteur où il devrait être pris par nos élus, nos responsables politiques et les médias, car avec l'amiante on parle quand même de 3000 morts par an, presque autant que sur les routes en 2022 (3620 morts).

Pour autant, depuis le rapport sénatorial rédigé en 2005, dont le titre se suffit à lui-même « *le drame de l'amiante en France* » et qui faisait 28 propositions autour de 8 orientations, rien ne semble avoir bougé fondamentalement et pourtant encore en 2022 soit 25 ans après l'interdiction de l'amiante, plus de 2200 maladies professionnelles ont été reconnues liées à une exposition à l'amiante.

Le Président laisse à Mr Jacques FAUGERON Président de l'ANDEVA le soin de développer ce point.

## VIII- Présentation des différents rapports et comptes rendus.

### 1- Rapport moral

Le président, **Claude GUERIN**, donne lecture du rapport moral 2023 dont un exemplaire figure en annexe.

- Remerciement puis présentation de nos objectifs.
- Présentations des activités 2023.
- Résolutions et projets 2024 et au-delà

### 2- Rapport Financier

Mr **Joël BOYER** présente le rapport financier et le bilan comptable pour l'année 2023 dont un exemplaire figure en annexe.

- les recettes proviennent principalement des cotisations de nos adhérents ainsi que des dons.
- Le résultat de l'exercice 2023 se traduit par **un déficit de 11 102,89€**

Ce résultat déficitaire est la conséquence de dépenses exceptionnelles de communication :

- Parution de 2 publi-reportages dans la Charente libre en février et octobre.
- Réalisation du site internet pour informer le plus grand nombre de nos concitoyens.
- 2 rollup ou kakemeno réalisés pour notre participation au congrès des maires de France à l'Espace CARAT en juin et pour nous identifier plus facilement lors de manifestations ou événements à venir.
- Impression de 2500 dépliant.
- Réalisation d'objets pour les 15 ans de l'association distribués lors de l'AG 2024.
- Participation financière à la saisie du conseil d'État par notre cabinet d'avocats TTLA.

### 3- Rapport sur les dossiers des malades

Mme **Guylène PAULIAC** présente le rapport sur les dossiers des malades ou ayants droits, dont un exemplaire figure en annexe.

Mme **Guylène PAULIAC**, suite à la décision de la cour de cassation du 20 janvier 2023, souligne l'urgence de la constitution des dossiers car le délai de 10 ans est quasiment atteint pour certain.

### 4- Compte rendu du suivi des dossiers de préjudice d'anxiété de NAVAL-GROUP et SNPE/ROXEL

Mr **Claude GUERIN** présente les comptes-rendus dont un exemplaire figure en annexe.

### 5- Approbation des différents rapports par vote à main levée :

- L'ensemble des rapports, excepté le rapport financier, est adopté à l'unanimité à main levée.
- Le rapport financier est adopté à l'unanimité à main levée.
- La modification du Logo est adoptée à l'unanimité à main levée.
- La modification des statuts article 2, article 9, article 12 est adoptée à l'unanimité à main levée.
- Le bureau est reconduit à l'identique après un vote à l'unanimité à main levée

## 6- Permanence de l'association

- Chaque mois, le deuxième et quatrième Mardi de 14h00 à 16h00 à la salle LCR et sur rendez-vous après 16h00.

Un calendrier est à la disposition des adhérents à l'entrée de la salle.

## 7- Intervention de Mr Jacques FAUGERON, Président de l'ANDEVA.

Mr Jacques FAUGERON remercie CERADER 16 pour son accueil.

### 1- arrêt de NET-MESO

Fin 2023, ne disposant plus de ressources humaines et financières suffisantes, Santé Publique France annonce arrêter NET-MESO dès 2024, Mr **FAUGERON** nous présente les deux entités importantes de suivi et de recherche sur le mésothéliome :

- PNSM : Programme National de Surveillance du Mésothéliome pleural qui oblige tout médecin à déclarer un mésothéliome (établissement d'une base de données)
- NET-MESO : entité comprenant MESOCLIN pour le volet clinique et MESOPATH pour le volet anatomopathologique.

Ce groupement de médecins, de chercheurs permettait d'adapter le traitement d'un malade quel que soit la situation géographique de cette personne.

Devant l'attaque de Santé Publique France, l'ANDEVA, les différents cabinets d'avocat ont décidé de demander l'annulation de cette décision aux Députés du groupe Amiante.

### 2- Article 39 du PLFSS 2024 (Projet de Loi de Financement de La Sécurité Sociale)

Depuis 2009, l'ANDEVA, Les avocats du cabinet TTLA, les associations et les syndicats demandent à ce que le déficit fonctionnel permanent (DFP) soit indemnisé en dehors de la rente.

Dans son arrêt du 20/01/2023, la cour de cassation confirme que la rente allouée à la victime d'un accident du travail (AT) ou d'une maladie professionnelle (MP), en cas de faute inexcusable de l'employeur, ne répare pas le déficit fonctionnel permanent.

Lors de la présentation du budget à l'assemblée nationale, l'article 39 (budget de la sécurité sociale) remettait tout en cause. L'ANDEVA, les avocats et d'autres associations ont contesté auprès du groupe amiante et l'article 39 a été retiré du PLFSS 2024.

Tous les opposants on fait la demande de créer un article spécial pour les maladies professionnelles avec budget en conséquence car l'enveloppe de 10 millions d'euros qui pourrait être alloué est trop petite.

## 8- Intervention de Maître Guillaume BERNARD, représentant le cabinet d'avocats TTLA.

Maître Guillaume BERNARD remercie CERADER 16 pour son accueil.

Maître BERNARD nous présente le nouveau tableau 30 TER des maladies professionnelles (Larynx et ovaires). Actuellement TTLA a 5 dossiers en cours pour un cancer du larynx et 1 dossier en cours pour un cancer des ovaires.

Pour le préjudice d'anxiété, il précise que le délai de prescription est de 4 ans après la parution du nom de l'entreprise au journal officiel dans la liste des établissements amiantés ouvrant droit à l'ACATAA.

Toute personne travaillant dans une de ces entreprises n'apparaissant pas dans cette liste (liste disponible sur le site de la CRAMIF) peut ouvrir un dossier et si la date d'exposition à l'amiante est inférieure à 4ans.

## 9- Intervention de Mme Valérie PAULIAC diététicienne

Mme Valérie PAULIAC, diététicienne spécialisée en oncologie et adhérente au réseau Oncodiet, présente les dangers de la dénutrition due à la maladie et les solutions possibles pour lutter contre celle-ci.

## 10- Pot de clôture

Cette année, le contexte sanitaire le permettant, l'association est heureuse d'offrir la galette et le pot d'amitié à la fin de l'assemblée générale.

*Fait à Ruelle-sur-Touvre, le 09 Février 2024*

*Claudine FORT - Noël RAYNAUD*

